

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

La séance s'est déroulée à huis-clos, conformément aux directives de la Préfecture en date du 02 mars 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 25 février 2020

**PRESENTS** : M. DANILET René, Mme BEGO Anne, MM. BURBAN Bernard, GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, Mme LOYER Roselyne, M. RICHARD Michel, Mmes HOUEIX Marie Thérèse, MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, M. ROUSSEAU Serge, Mme GUILLET Isabelle, MM. DUFRAICHE Vincent, HAUROGNE Ludovic, Mme LUCAS Sabrina.

**ABSENTS** : Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme LOYER Roselyne.

**COMPTE RENDU PUBLIE LE** : le 05 mars 2020.

### ***2020.02.01 : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents lors du dernier Conseil Municipal, approuve le procès-verbal du 03 février 2020.

### ***2020.02.02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE : APPROBATION***

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement :	Excédent	+ 503 612.20 €
Section investissement :	Excédent	+ 76 009.23 €

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2020.02.03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ASSAINISSEMENT : APPROBATION**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'année 2019, dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Section d'exploitation :</b>	<b>Excédent</b>	<b>+</b>	<b>9 929.78 €</b>
<b>Section d'investissement :</b>	<b>Excédent</b>	<b>+</b>	<b>43 697.10 €</b>

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2020.02.04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PRE DE L'ALOUETTE : APPROBATION**

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Section fonctionnement :</b>	<b>Excédent</b>	<b>+</b>	<b>114 614.27 €</b>
<b>Section investissement :</b>	<b>Déficit</b>	<b>-</b>	<b>129 580.68 €</b>

- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **2020.02.05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 CHAMP DE L'ETANG : APPROBATION**

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 5 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Section fonctionnement :</b>	<b>Excédent</b>	<b>+</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Section investissement :</b>	<b>Déficit</b>	<b>-</b>	<b>71 838.37 €</b>

- 6 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

- 7 reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 8 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2020.02.06 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : APPROBATION**

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de M. BURBAN Bernard, adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. DANILET René, Maire, Après s'être fait présenter les budgets et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Section d'exploitation :</b>	<b>Excédent</b>	<b>+ 9 742.25 €</b>
<b>Section investissement :</b>	<b>Excédent</b>	<b>+ 31 615.01 €</b>
- 2 constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et au bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3 reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2020.02.07 : COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE : APPROBATION**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**2020.02.08 : COMPTE DE GESTION 2019 ASSAINISSEMENT : APPROBATION**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### ***2020.02.09 : COMPTE DE GESTION 2019 PRE DE L'ALOUETTE : APPROBATION***

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### ***2020.02.10 : COMPTE DE GESTION 2019 CHAMP DE L'ETANG : APPROBATION***

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2020.02.11 : COMPTE DE GESTION 2019 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : APPROBATION**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rapportent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par M. HEMERY, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2020.02.12 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2019 – COMMUNE**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14

- Après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : 503 612.20 €.

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de	+ 76 009.23 €
Un solde de restes à réaliser de	- 224 260.00 €
entraînant un besoin de financement s'élevant à	- 148 250.77 €

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019,

- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

- Considérant que le budget 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 290 975.00 €.

Décide à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

- Affectation (compte 1068) au financement de la section d'investissement : + 353 612.20 €.

Par ailleurs, le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au compte 002 : + 150 000 € et l'excédent de la section d'investissement est reporté au compte 001 : + 76 009.23 €.

### **2020.02.13 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2019 – ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 4 et M 49,

- Après avoir approuvé, ce jour, le compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de : + 9 929.78 €.

- Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

Un solde d'exécution global de	+ 43 697.10 €
Un solde de restes à réaliser de	0.00 €
entraînant un besoin de financement s'élevant à	0.00 €

- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2019,
- Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,
- Considérant que le budget 2019 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0.00 €.

Décide, sur proposition de M. le Maire et à l'unanimité, d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

- Affectation (compte 1068) au financement de la section d'investissement : + 0.00 €
- Par ailleurs, le solde de l'excédent de fonctionnement est reporté au compte 002 : + 9 929.78 €
- Enfin, l'excédent de la section d'investissement est reporté au compte 001 : + 43 697.10 €.

#### ***2020.02.14 : TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2020 : VOTE***

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une estimation du produit des impôts pour l'année 2020. Il rappelle que le taux de taxe d'habitation est figé pour 3 années consécutives (base taux de 2019) et que cette taxe ne s'appliquera plus qu'aux résidences secondaire d'ici 2023.

Compte tenu des perspectives d'évolution de ce produit pour l'année 2020, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition et donc de retenir les taux suivants :

- Taux taxe d'habitation	12.20 %
- Taux foncier bâti	16.97 %
- Taux foncier non bâti	48.19 %

#### ***2020.02.15 : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2020 : APPROBATION***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget de la Commune pour 2020 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	<b>1 275 800 Euros</b>
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	<b>1 042 000 Euros</b>
	Recettes		

#### ***2020.02.16 : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020 : APPROBATION***

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget de l'assainissement pour l'année 2020 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	<b>74 500 Euros</b>
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	<b>77 200 Euros</b>
	Recettes		

#### ***2020.02.17 : BUDGET LOTISSEMENT PRE DE L'ALOUETTE 2020 : APPROBATION***

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget du lotissement Pré de l'Alouette pour l'année 2020 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	<b>283 230.37 €uros</b>
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	<b>185 359.78 €uros</b>
	Recettes		

**2020.02.18 : BUDGET LOTISSEMENT CHAMP DE L'ETANG 2020 : APPROBATION**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget du lotissement Champ de l'Etang pour l'année 2020 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	<b>281 160.16 €uros</b>
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	<b>352 981.74 €uros</b>
	Recettes		

**2020.02.19 : BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES 2020 : APPROBATION**

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget panneaux photovoltaïques pour l'année 2020 comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	}	<b>19 800 €uros</b>
	Recettes		
Section investissement	Dépenses	}	<b>38 200 €uros</b>
	Recettes		

**2020.02.20 : SUBVENTIONS DE LA COMMUNE POUR LE C.C.A.S. ET L'ASSAINISSEMENT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser :

- au budget C.C.A.S. 2020 de PLUHERLIN une subvention d'un montant de 12 600 € ;
- au budget Assainissement 2020 de PLUHERLIN une subvention d'un montant de 23 600 €.

**2020.02.21 : ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES INSCRITS AU PDIPR – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

M. le Maire indique que les sentiers de randonnées existants sur la Commune de PLUHERLIN font partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées. Dans ce cadre, des travaux d'entretien sont réalisés tous les ans soit manuellement, soit mécaniquement. Cet entretien est réalisé et pris en charge financièrement par la commune.

Le bilan de cet entretien au titre de l'année 2019 a été le suivant :

- Circuit de la Ronde des Grées :	Entretien mécanique:	29,00 kms
	Entretien manuel :	4,53 kms
- Circuit des Palis :	Entretien mécanique:	12,00 kms

Le Conseil Départemental est susceptible de subventionner cet entretien dans les conditions suivantes : 80 € par km et par an pour les entretiens manuels et mécaniques manuelles et 40 € par km et par an pour les interventions mécaniques tractées et pour la maintenance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention pour l'entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR concernant les travaux décrits ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### ***2020.02.22 : CIRCULATION DANS LE BOURG : AVIS SUR ARRETES DE CIRCULATION***

La réflexion sur la circulation dans le bourg a fait l'objet de discussions au sein du Conseil Municipal. Deux mesures avaient *a priori* fait l'unanimité et ne nécessiteraient pas d'attendre davantage pour être mises en œuvre.

Ces deux mesures sont les suivantes :

- Instauration d'une interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 3.5 tonnes dans les rues du Calvaire, de Tournebride et des Tilleuls sauf véhicules de déménagements et livraison, véhicules de collecte des ordures ménagères et services d'incendie nécessaires pour les résidents de ces trois rues.
- Modification du régime de priorité au carrefour entre la rue de Tournebride et les rues du Calvaire et des Tilleuls par la mise en place d'une signalisation « stop ».

L'avis du Conseil Municipal sera demandé sur ces deux points. Par 14 voix « pour » et une voix « contre », un avis favorable est donné quant à ces deux mesures.

### ***2020.02.23 : SALLE FRANCOISE D'AMBOISE : MISE A DISPOSITION GRATUITE EN FAVEUR DU FOYER JEAN BARRAIS***

Le foyer Jean Barrais dont Marie-Thérèse PROD'HOMME est la vice-présidente, sollicite la mairie pour la mise à disposition gratuite de la salle Françoise d'Amboise. Le foyer Jean Barrais est une association dont l'objet est d'accueillir l'été des personnes en situation de handicap. Il ne fonctionne qu'avec des bénévoles.

L'association souhaite organiser une représentation théâtrale le 13 décembre prochain à la salle Françoise d'Amboise au profit du foyer et sollicite la gratuité de la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre à disposition gratuitement la salle Françoise d'Amboise pour une représentation théâtrale au profit du Foyer Jean BARRAIS.

### ***2020.02.24 : ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR***

Monsieur le Maire indique que la perception a adressé en mairie un état des restes à recouvrer arrêté au 20 février 2020. Parmi ces restes à recouvrer, un certain nombre sont manifestement irrécouvrables. Le détail de ceux-ci est communiqué aux membres du Conseil Municipal. Entre les années 2011 et 2018, ils s'élèvent à 535.15 €.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité, d'admettre ces titres en non-valeur pour un montant de 535.15 €, selon la liste jointe en annexe.



## **DIVERS**

### **SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE :**

M. HEMERY, receveur municipal, a réalisé le diagnostic financier de la Commune de PLUHERLIN sur la base du compte de gestion 2019.

Voici un résumé de cette analyse :

**La trésorerie** de la commune au 31 décembre 2019 s'élève à 547 491 € et demeure à un niveau élevé.

**Le niveau d'endettement** est tout à fait raisonnable et la dette est totalement maîtrisée. En effet, la dette à long terme ne représente que 1.8 % des capitaux propres. Le total des encours ramené aux produits réels de fonctionnement s'élève à un peu plus de 2 mois et demi. Il est strictement inférieur à 2 ans qui est la limite raisonnable.

**La capacité d'autofinancement (CAF)** : elle permet tout d'abord de rembourser les échéances d'emprunt puis, dans un second temps, de financer les opérations d'équipement. Elle est également d'un très bon niveau.

En matière d'**exécution budgétaire**, comme en 2018, 84 % des dépenses d'exploitation prévues ont été consommées. En matière d'investissement 69 % des dépenses prévues ont été réalisées contre 37 % en 2018.

En **conclusion**, la santé financière de la commune est très bonne. Les grands équilibres financiers sont respectés : le fonds de roulement net global est élevé, la dette faible et inférieure à 1 an de CAF. Le niveau de la CAF autorise des marges de manœuvre en matière d'investissement.

Fait à PLUHERLIN, le 04 mars 2020  
René DANILET,  
Maire de PLUHERLIN

